



L'an deux mille vingt-quatre, le sept-février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal d'Artigueloutan, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal d'Artigueloutan sous la présidence de Madame Marie-Claire Né, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Marie-Claire NÉ, Alain PERSONNE, Christelle COUDROY, Bertrand LOUBET, Michèle LABAN-WINOGRAD, Jean PETIT, Stéphanie CHAVANNE, Arnaud CURUTCHET, Servane JOUVIN, Eric MARCENAT, Guillaume METZGER.

PROCURATIONS: Sabine IZARD procuration à Bertrand LOUBET,

ABSENTS EXCUSÉS: Alassane CAMARA, Marine LASSUS

SECRETAIRE DE SÉANCE: Christelle COUDROY

Ordre du jour

1- Délib 1 : Autorisation des 25% investissement

Après avoir accueilli les participants et le quorum, la séance est ouverte à 20h30.

I. 2024-01- Autorisation 25% investissement

Mme le Maire expose au Conseil Municipal l'autorisation des 25% d'investissement. Cela concerne le paiement des factures d'investissement aux entreprises avant le vote du budget 2024.

Mme le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette autorisation.

Le conseil municipal, après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

→ **APPROUVE** l'autorisation des 25% investissement.

- Résultats de vote : adopté à l'unanimité
- Pour : 12 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix



Procès-Verbal
du Conseil Municipal du 07 février

2024

Délibération prise au cours de la séance du 07 février 2024 numérotée de 1 à 1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Maire	Secrétaire de séance
	